

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2026-07-42

**Objet : Marche de maîtrise d'œuvre - Travaux de restauration de l'église - Avenant N° 3
Fixation des honoraires phase I à 4**

L'an deux mille vingt-six,

Le deux juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Philippe ANTOINE, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Présents : Jean-Philippe ANTOINE, Sophie LAFEUILLADE, Carl MAUGER, Nathalie ZENOU, Laurent BRUNET, Magali HANNECART, Marc LEPETIT, Anne GOVIN, Stéphane ORAIN, Sophie PERSONNE, Laurence BABONNEAU, Matthieu CHATIGNOUX, Marie-Catherine ASSEMAN, Hella BHOURI, Julien MATALOU, Amélie de SAINT-MARS, Bérangère SAVRE, Edouard LEO, Dominique GERBERT, Thomas BATIGNE, Stéphanie NOGUES (arrivée à 19h35)

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Jérôme FENAILLON à Stéphanie ZENOU
Virginie BARBOUX à Magali HANNECART
Alexis CHAVELAS à Marie-Catherine ASSEMAN
Vanessa AMAR à Sophie LAFEUILLADE
Brice REGA à Carl MAUGER
Gilles STUDNIA à Edouard LEO

Absents

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Sophie LAFEUILLADE, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-06-34 autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église avec le groupement représenté par la société Pierre Bortolussi, sise 8 avenue Jean-Lurçat, 78330 Fontenay-le-Fleury ;

Vu les dispositions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique, rappelées au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), permettant la modification du marché en cours d'exécution ;

Vu la délibération n° 2023-10-44 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant N° I de transfert au profit de la société Pierre Bortolussi & Associés, domiciliée Grande Écurie du Roi, 1 avenue Rockefeller, 78000 Versailles ;

Vu la délibération n° 2024-12-39 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 fixant les honoraires de maîtrise d'œuvre au stade Avant-Projet détaillé, conformément à l'article 6 du CCAP, sur la base d'une enveloppe financière affectée aux travaux de 2 356 479,47 € HT, pour un forfait de rémunération de 210 904,91 € HT ;

Considérant que les mesures effectuées sur site ainsi que l'évolution des désordres constatés ont conduit à une augmentation de l'enveloppe financière des travaux ;

Considérant le nouveau phasage opérationnel du projet ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux au stade Avant-Projet définitif est désormais estimé à 4 104 832,72 € HT ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 3 afin de fixer les honoraires de maîtrise d'œuvre au stade Avant-Projet définitif, conformément à l'article 6 du CCAP, pour les phases 1 à 4 ainsi que pour les variantes ;

Considérant que, sur la base d'un taux de rémunération de 8,95 %, le forfait de rémunération est porté à 367 382,53 € HT (valeur 2026) ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale compétente ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société Pierre Bortolussi & Associés, portant le taux de rémunération à 8,95 % d'une enveloppe financière affectée aux travaux de 4 104 832,72 € HT, soit un forfait de rémunération de 367 382,53 € HT (valeur 2026).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la Région, du Département ainsi que de tout organisme susceptible de contribuer au financement du projet.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, opération n° 2022604.

**Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 02 juillet 2026**

La secrétaire de séance
Sophie LAFEUILLADE



Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE



Mis en ligne le 03 juillet 2026
Document rendu exécutoire le 03 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services **Pascal PARISSIER**



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20260706-2026-07-42-DE
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026